**Modalités de contrôle des connaissances adaptées aux conséquences de la crise sanitaire « Covid-19 »**

18 avril 2020

Périmètre des formations/semestres concernés

Les modalités décrites ci-dessous concernent les semestres/formations suivantes :

* Licence 1 Economie-Gestion (IPECG1 – 180 et 181) / Semestres 1 (IPS1ECG) et 2 (IPS2ECG).
* Licence 2 Economie-Gestion (IPECG2) / Semestres 3 (IPS3ECG) et 4 (IPS4ECG).
* Licence 3 Economie-Gestion (IL3EG) / Semestres 5 (IL3EGS5) et 6 (IL3EGS6).
* Licence 3 AES – Parcours « Economie et management des ressources humaines » (IL3MRH) / Semestres 5 (IL3MRHS5) et 6 (IL3MRHS6).
* Licence 3 AES – Parcours « Economie et management des entreprises et des organisations » (IL3PME) / Semestres 5 (IL3MEOS5) et 6 (IL3MEOS6).

Dispositions pour les semestres impairs, l’année universitaire et la « seconde chance »

* L’acquisition ou la validation du semestre pair dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e) est obtenu sans notes appliquées aux UE.
* L’acquisition ou la validation du semestre pair est obtenue en ayant effectué une démarche en trois étapes sur la plateforme Moodle (https://lms.univ-cotedazur.fr).
* *Etape 1* : A partir du 11 mai 2020, l’étudiant(e) accède à l’espace dédié au semestre pair dans lequel il est inscrit. L’espace est génériquement intitulé « Licence Economie-Gestion (ou AES) – Semestre X » (X = 2, 4 ou 6).
* *Etape 2* : dans cet espace, l’étudiant(e) a d’abord accès à la liste des ECUE qui composent le semestre, hors ECUE de compétences transversales. A côté de l’intitulé de chaque ECUE, il est indiqué « L’essentiel ». En cliquant sur « L’essentiel », l’étudiant(e) se voit proposer une ou plusieurs ressources pédagogiques (par exemple, synthèses du cours, fiches, résumés, etc.) relative à l’ECUE (il peut également s’agir d’un renvoi à l’espace de l’ECUE sur Moodle avec indications).
* *Etape 3* : La troisième et dernière étape et dans le cadre de la session 1 du contrôle des connaissances, doit être effectuée :
  + Pour les Licence 3 : entre le 18 mai et le 20 mai inclus
  + Pour les Licence 2 : entre le 20 mai et le 22 mai inclus
  + Pour les Licence 1 : entre le 25 mai et le 27 mai inclus

En dessous de la liste des ECUE et des « essentiels » (en bas de la page de l’espace dédiée au semestre), l’étudiant(e) clique sur le lien « [Récapitulatif] – Test de connaissances ». Il ne peut cliquer sur ce lien qu’après avoir ouvert chaque « essentiel » des enseignements le concernant (étape 2). En cliquant sur ce lien « [Récapitulatif] – Test de connaissances », l’étudiant(e) accède à un test de type « questionnaire à choix multiples » (QCM). Le test-QCM est composé de 30 à 50 questions (50 questions pour un étudiant non redoublant ; 30 questions pour un redoublant, centrées sur les UE fondamentales non acquises). Ces questions couvrent l’ensemble des ECUE du semestre dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e). L’étudiant(e) peut effectuer le test-QCM autant de fois qu’il le souhaite. La validation du test-QCM est obtenue dès lors que l’étudiant(e) a obtenu au moins 80% de bonnes réponses aux questions. La validation du test-QCM entraine l’acquisition ou la validation du semestre pair dans lequel l’étudiant(e) est inscrit(e).

* Chaque étudiant(e), dans l’espace relatif au semestre dans lequel il/elle inscrit(e), est intégré à un groupe qui lui permet d’accéder : - à la liste d’ECUE qui correspond à ses éventuels choix d’UE effectués en début de semestre ; - au test-QCM correspondant à ces ECUE.
* Les étudiant(e)s redoublant(e)s de Licence 1 et de Licence 3 sont répartis dans 3 groupes spécifiques : 1) le groupe des étudiants redoublants n’ayant validé aucune des UE fondamentales du semestre pair ; 2) le groupe des étudiants redoublants ayant validé l’une des deux UE fondamentales du semestre pair ; 3) le groupe des étudiants redoublants ayant validé l’autre des deux UE fondamentales du semestre pair. Pour ces groupes, seules les ECUE appartenant aux UE fondamentales non acquises sont accessibles et le test-QCM ne porte que sur ces ECUE. La liste des UE fondamentales, par année et semestre pair, est fournie en annexe (annexe 1).
* Concernant les étudiants ayant redoublés la Licence 2 l’an dernier (Economie-Gestion ou AES, L2 du contrat d’habilitation précédent) : 1) ceux qui validé par équivalence l'UE fondamentale "Economie et management approfondis", leur test-QCM portera sur l'UE d'approfondissement qu'ils ont choisi ; 2) ceux qui n'ont pas validé par équivalence l'UE fondamentale « Economie et management approfondis », devront passer un test-QCM comprenant cette UE et l'UE d'approfondissement qu'ils ont choisi.
* L’obtention de l’année universitaire 2019-2020 (avant l’application des dispositions spécifiques à la seconde chance ; cf. supra) est conditionnée à : - l’acquisition du semestre pair selon les modalités indiquées présentement ; - la validation du semestre impair par une moyenne générale supérieure égale à 10/20.
* En Licence 1 et en Licence 2, aucune moyenne annuelle n’est calculée. En Licence 3, la moyenne appliquée à l’obtention du diplôme est la moyenne simple de tous les semestres effectués précédemment par l’étudiant(e) au sein de la Licence.
* Dispositions relatives à « la seconde chance » :
  + Les étudiants n’ayant pas obtenu, dans le cadre de la session 1 du contrôle des connaissances, leur année universitaire se voient offrir une seconde chance.
  + Les étudiants n’ayant pas validé leur année universitaire à l’issue de la session 1 en n’ayant pas acquis le semestre pair : la démarche en trois étapes de la session 1 est proposé à nouveau :
    - Pour les Licences 3 : du 15 au 16 juin 2020 inclus
    - Pour les Licences 2 : du 16 au 17 juin 2020 inclus
    - Pour les Licences 1 : du 17 au 18 juin 2020 inclus
  + Les étudiants n’ayant pas validé leur année universitaire en n’ayant validé aucun des deux semestres : le point précédent s’applique, ainsi que les modalités indiquées ci-dessous concernant le semestre impair.
  + Les étudiants n’ayant pas validé leur année universitaire, ayant acquis le semestre pair mais pas le semestre impair (dispositions également applicables aux étudiants redoublants en dehors de la seconde chance) :
    - Les étudiants ayant validé les 2 UE fondamentales du semestre impair se voient octroyés la validation du semestre impair et de l’année universitaire.
    - Les étudiants ayant une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur les 2 UE fondamentales du semestre impair se voient octroyés la validation du semestre impair et de l’année universitaire.
    - Les étudiants inscrits en Licence 2 ou Licence 3 et ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sur l’ensemble de semestres précédents effectués dans le cadre de la Licence, se voient octroyés la validation du semestre impair et de l’année universitaire.
    - Les étudiants ayant validé au moins 18 ECTS du semestre impair (y compris relatifs à l’UE de compétences transversales en semestre 1 et en semestre 3) et au moins une UE fondamentale parmi les ECTS validés, se voient octroyés la validation du semestre impair et l’année universitaire.
    - Les étudiants qui après l'application de l'ensemble des dispositions de seconde chance précitées restent ajournés seront convoqués à une épreuve intégrative (contrôle terminal) qui ne portera que sur les 2 UE fondamentales du semestre impair. Les étudiants concernés seront prévenus au moins 15 jours à l’avance de la tenue de cette épreuve. Le résultat de ce test intégratif (ADM ou AJ) annulera et remplacera les notes de session 1 pour constituer le résultat du semestre impair.
* Articulation avec l’UE de Compétences transversales du semestre pair considéré

Les étudiants des semestres 2 et 4 de la Licence Economie-Gestion auront une note à chaque ECUE de l’UE de Compétences transversales incluses dans le semestre considéré et une note à cette UE. Dans les modalités de contrôle des connaissances qui prévalaient avant celles-ci, l’UE de Compétences transversales étaient incluses dans le calcul de la moyenne générale du semestre considéré et les règles de compensation entre cette UE et les autres prévalaient.

Dans les présentes modalités de contrôle des connaissances, exceptionnelles, la validation ou non de l’UE de Compétences transversales ne participe pas à l’acquisition ou non du semestre pair (2 ou 4). Les notes obtenues par les étudiants dans cette UE de Compétences transversales sont reportées sur le relevé de notes du semestre pair et de l’année universitaire.

* Affichage des notes relatives aux ECUE ou UE initialement en contrôle continu intégral dans les semestres pairs

Dès lors qu’une ECUE ou une UE concernée a pu lors, du semestre pair, aller au terme du dispositif pédagogique prévu initialement, ou avoir une base de notation solide (au moins deux notes) et équitable, la note globale obtenue par les étudiants apparaît sur les relevés de notes du semestre pair et de l’année universitaire.

En conformité avec les modalités indiquées d’acquisition du semestre pair précédemment détaillée, ces notes n’entrent pas dans la décision de validation ou non de ce semestre.

Annexe 1 – Les UE fondamentales

Les UE fondamentales de Licence 1 Economie-Gestion – Semestre 1

* UE « Principes d’économie »
* UE « Management et techniques quantitatives »

Les UE fondamentales de Licence 1 Economie-Gestion – Semestre 2

* UE « Principes d’économie 2 »
* UE « Management et techniques quantitatives 2 »

Les UE fondamentales de Licence 2 Economie-Gestion – Semestre 3

* UE « Economie avancée »
* UE « Management »

Les UE fondamentales de Licence 2 Economie-Gestion – Semestre 4

* UE « Economie et management approfondis »

(Les étudiants choisissent 1 UE parmi les 3 suivantes)

* UE « Entreprises et développement industriel »
* UE « Croissance et territoires »
* UE « Eléments de droit approfondis »

Les UE fondamentales de Licence 3 Economie-Gestion – Semestre 5

* Unité 1
* Unité 2

Les UE fondamentales de Licence 3 Economie-Gestion – Semestre 6

* Unité 4
* Unité 5

Les UE fondamentales de Licence AES (parcours RH et EMEO) – Semestre 5

* Unité 1
* Unité 2

Les UE fondamentales de Licence AES (parcours RH et EMEO) – Semestre 6

* Unité 4
* Unité 5